



COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n° 2022-18 relatif au budget 2023 .

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de Madame Esther Martinetti, et de Messieurs Nicolas Meylan, Eric Joseph, Marc-Eugène Viret, Henri-Robert Borgeaud, Michel Turin et Claude Brocard s'est réunie à deux reprises sur convocation de la Municipalité, pour étudier le budget 2023 de notre commune.

Le mardi 1^{er} novembre, la commission, sans Henri Robert Borgeaud, excusé, s'est réunie avec la municipalité représentée par M. Didier Chappuis (Syndic), Mme Valérie Codina Cervellin, Mrs Daniel Rochat, Christian Martinetti ; M. Yves Jauner étant excusé, Mr. Iban Garcia, boursier, ainsi que Mr. Michel Collet seul représentant de la commission de gestion étaient également présents, Mr. Daniel Traini n'ayant pas pu se faire remplacer.

Lors de la deuxième séance, le mardi 8 novembre, la commission était au complet, la municipalité représentée par M. Didier Chappuis, syndic, Mme Valérie Codina Cervellin, MM. Daniel Rochat et Yves Jauner, accompagnés de notre boursier Iban Garcia. MM. Michel Collet et Daniel Traini ont apporté le regard de la commission de gestion.

La municipalité nous a présenté ce budget 2023 qui est assez semblable aux exercices précédents, dans le sens qu'il présente un excédent de charge de 621'148 francs, un peu moins élevé que celui de 2022,

Le budget nous a été présenté en détail et nous avons reçu des réponses convaincantes aux nombreuses questions que nous avons posées. Le déficit envisagé ne devrait pas nous faire trop peur car dans un souci de prudence nos municipaux ont tendance à surestimer les charges et sous-estimer les recettes, même si le souci de réalité est bien présent. Ce possible déficit représente moins de quatre pour cent du budget, la commune serait en mesure de l'absorber.

Voici les quelques points qui ont retenu notre attention :

Administration :

Après plusieurs années sans changement, la commune a prévu une revalorisation des **salaires** et des **rémunérations horaires** pour tout le personnel.

Sport :

Le remplacement de l'éclairage, par des LED, environ 150'000.- francs, sera la principale dépense, pour les **terrains de foot**, l'arrosage attendra.

11'000.- francs sont prévus pour analyser la nécessité d'assainir les buttes de tir au **stand**. Cette somme nous paraît être bien comptée.

Pour ce qui est de la **piste Finlandaise**, on se réjouit de la fin des coupes de bois, ce qui permettra un entretien correct de cette piste appréciée de beaucoup de nos citoyens.

Au **camping**, une somme de 25'000.- francs est prévue pour préparer la place au cas où la patinoire devait être déplacée suite au chantier du collège.

Au point 1709.311 (achat mobilier et matériel piscine), la commune se propose de racheter pour 35'000.- francs le bon mobilier de cuisine suite au départ du tenancier du restaurant qui l'avait payé lui-même.

Une exigence affinée de l'inspection des piscines nous oblige à assainir la pataugeoire par un système de circulation active de l'eau, -environ 30'000.- francs.

Transports publics et mobilité :

Les bus PPDLV sont l'objet de réflexions quant à leur mission, suite à l'offre plus abondante de car postal, ils pourraient desservir plus finement les quartiers des villages.

Informatique :

Après l'audit de notre système informatique il y a deux ans et sa réorganisation, c'est maintenant les questions de cybersécurité qui préoccupent notre municipalité, un audit est en cours et de nombreuses corrections, adaptations devront être mises en place. Une assurance est prévue dans le cadre de l'UCV.

Domaines et Bâtiments :

La municipalité se propose d'installer des panneaux photovoltaïques sur la **maison de commune**, ainsi de diminuer sa facture d'électricité. A noter que la commune n'est pas sur le marché libre électrique, elle est donc à l'abris d'augmentations «stratosphériques » de sa facture d'électricité.

A la **Maison de Ville**, suite à la réfection complète, il n'y a pas lieu de prévoir un entretien lourd cette année.

Pour le **bâtiment Plan-bois**, l'emprunt doit être renouvelé, et l'augmentation des taux d'intérêts se fait sentir, -plus 9'850.- francs.

Au **Verger**, on se propose de renouveler la sonorisation de la grande salle, remplacer, par des LED l'éclairage de la salle de gym, et rapatrier un groupe électrogène qui était dans les sous-sols de l'ancienne Coop, ceci, dans le cadre d'un PRU (point de rencontre d'urgence); on se prépare à des situations difficiles en cas de pénuries électriques -et autres.

Pour ce qui est des **jardins familiaux**, le tarif a été réajusté à la hausse, tout en restant très avantageux pour les locataires.

Routes :

Le petit pont sur la Molombe doit être assaini, ce sera en collaboration et cofinancement avec la commune de Daillens.

Energie, 90'000.- francs sont prévus dans la rubrique « Entretien éclairage public » pour changer les « tête » d'éclairage sur des poteaux électriques d'ancienne génération par des LED, et ainsi réduire la consommation.

Elimination des déchets :

On note des augmentations dans le transport et l'élimination des déchets, mais pour le moment la taxe forfaitaire aux ménages n'est pas augmentée.

Egout et épuration :

Il est à noter que les nouvelles taxes d'entretien des canalisations Eaux claires et eaux usées, selon le nouveau règlement, permettront un curage et détartrage nécessaire des canalisations de notre réseau.

Enseignement primaire:

Plus d'élèves, et les travaux à venir pour le collège entraînent une augmentation des patrouilleurs.

Services des eaux :

La situation change, la diminution de la proportion des eaux de Lausanne dans nos eaux de source permettra une économie d'environ 100'000.- francs.

Le **fonds affecté Distribution électricité**, en réalité : fonds communal pour le développement durable a suscité une discussion nourrie sur son utilisation. Nous invitons la **commission thématique liée à l'énergie et au développement durable** de se pencher sur la question et élaborer des propositions d'actions.

Dernière remarque générale, la situation des **fonds de réserve non affectés**, près de deux millions et demi de francs, nous paraît ...confortable.

Enfin,

La commission des finances remercie la municipalité et M. Iban Garcia, notre boursier pour leur disponibilité et leurs réponses à toutes nos questions, elle se plaît à noter que nos municipaux connaissent leurs dossiers et s'y sentent à l'aise,

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la commission des finances unanime vous invite donc Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions du préavis telles que présentées

Penthalaz, le 16 novembre 2022

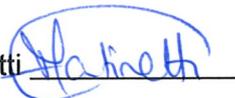
Le rapporteur:

Claude Brocard



Les membres:

Esther Martinetti



Nicolas Meylan



Michel Turin



Henri-Robert Borgeaud



Eric Joseph



Marc-Eugene Viret

